



HAUT-LANGUEDOC  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	28
Pouvoirs :	10
Voix délibératives :	38

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....  
**Séance du 27 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 février 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

**Étaient présents :** André ARROUCHE, Olivier AZEMA ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL, Patrick CABROL, Ghislaine COUSTAL, Roland COUTOU (représentée par sa suppléante Martine LUGAGNE), Jean-Yves DUFAUD ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU, Bernard FONTES, Bruno GIRONA, Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON, Franck LIGNON ; Catherine LISTER, Luc LOUIS, Franck POUJOL RICARD ; Benoît MARSAUX, Marie MAYNADIER, Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Thérèse SALAVIN ; Thierry SALLES BLAYAC, Jacques SOULIGNAC, Alain TAILHAN ; Didier VORDY

**Ayant donné pouvoir :** Jean ARCAS à Catherine LISTER ; Robert AZAÏS à Bernard FONTES ; Anne CABRIE à Patrick CABROL ; Michel CARQUET à Luc LOUIS ; Marie-José FOUQUET à Marie MAYNADIER ; Delphine GAZEL à André ARROUCHE ; Michel LIGNON à Thierry SALLES BLAYAC ; Françoise PEREZ à Magali GUIRAUD, Jean Marc SALEINE à Christian LIGNON

**Étaient absents :** Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Yves FRAISSE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Luc GUIRAUD ; Jean Jacques MAILHAC ; Sylvie MIQUEL ; Bruno ORTIZ ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jaques PLANES ; Catherine SONZOGNI

**A été élu secrétaire de séance :** Patrick CABROL

**Délibération n° : 2025.02.27/027**

**Objet :** Affectation d'aide au titre du règlement relatif aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité, SAS Relais Chantovent

**VU** la loi n° 2015.991 du 7 août 2015 relative à la réorganisation des compétences des collectivités territoriales en matière économique ;  
**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière économique ;  
**VU** la délibération n° 2024.09.26/145 relative à la mise en place d'un règlement d'aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité ;

**CONSIDERANT** le dossier de demande de subvention présenté par Monsieur et Madame BRU, gérants de la SAS Relais Chantovent pour l'acquisition de matériel dans le cadre de la rénovation de la cuisine du restaurant ;

**CONSIDERANT** que suite à l'instruction technique, le dossier est conforme ;

**CONSIDERANT** que les dépenses éligibles du projet sont den 56 669,85€ ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du groupe Economie réuni le 3 Février 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (38 POUR)

- **Approuve** l'attribution d'une aide de 5 000,00€ à la SAS Relais Chantovent au titre de l'aide aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour l'acquisition de matériel dans le cadre de la rénovation de la cuisine du restaurant ;
- **S'engage** à inscrire ce montant au budget 2025 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 034-200066348-20250227-0272025-DE



Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

**Le secrétaire de séance**  
**Patrick CABROL**



**Le Président**  
**Josian CABROL**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)